

# Politique

## Faillites du *politique*

Le *politique* semble aujourd'hui largement discrédité, tant dans les démocraties, où le premier parti est l'abstention, et où les opinions s'estiment manipulées, que dans le reste du monde, où règnent des dictateurs qui se maintiennent au pouvoir par la violence.

Est-ce vraiment nouveau ? Les plus anciennes écritures narratives évoquent le dictateur en place, et la violence qu'il exerce. Ainsi les plus anciens récits égyptiens illustrent les actions belliqueuses du premier pharaon régnant sur la haute et basse Égypte. Dès l'invention de la démocratie Athénienne, puis Romaine, les textes dénoncent la corruption des politiques de leur temps, les succès frelatés des démagogues, en les comparant à l'intégrité et la grandeur des hommes du *passé*.

Soit donc on vante les actions d'un dictateur qu'on craint, parce qu'il frappe et torture ceux qui s'opposent à lui, jusqu'à ce qu'il soit destitué et subisse, à son tour, un peu de la violence qu'il a exercée ; soit on dénonce la corruption des gouvernants de son temps, en idéalisant ceux d'autrefois. Dans tous les cas le *politique* est associé au cynisme, à la violence, à l'immoralité et même à l'inhumanité, pour autant qu'on relie la notion d'humanité à ses valeurs.

Le précédent millénaire s'est achevé par une longue et meurtrière démonstration des capacités de nuire du *politique*. Les hommes au pouvoir se sont emparés des technologies nouvelles pour amplifier les destructions, jusqu'à menacer la survie de peuples entiers, et de l'humanité. Opposés les uns aux autres, ils ont formé des camps adverses, qui se rejoignaient, à proportion de leur pouvoir, en multipliant les crimes, les tortures, les destructions massives.

Le nouveau millénaire s'ouvre par la prise de conscience que, non contents d'avoir multiplié les conflits et opprimé les minorités, les politiques ont refusé de prendre des mesures contre le réchauffement climatique, ni contre la pollution de la terre et des océans, menaçant ainsi la survie de notre espèce et des autres espèces animales.

Plutôt que d'imputer les multiples *faillites du politique* à sa nature propre, ou à celle de l'humanité, plutôt que d'invoquer la « corruption » inhérente à l'exercice du pouvoir, ou une « *nature humaine* » fondamentalement mauvaise, je propose une autre explication, moins fondée sur une opposition entre le bien et le mal, que sur une opposition entre la connaissance et l'ignorance.

Il y a inévitablement des hommes politiques corrompus et pervers, mais il n'est pas raisonnable de supposer qu'il n'y ait que cela. Il existe aussi quantité d'hommes et de femmes qui ont le souci du bien commun, et même ceux qui s'approprient le pouvoir pour le mettre au service de leurs intérêts, ou de ceux de leurs proches, ne sont pas nécessairement dénués de désir de développer ce qu'ils considèrent comme *leur* pays, *leur* peuple. Si tous échouent c'est qu'ils ne *voient* pas quels *chemins* mènent à des *issues* favorables.

Les politiques avancent, et nous font avancer, *à l'aveugle*. Il faut commencer par reconnaître cette *cécité*, qui est aussi la nôtre.

Il n'y a en effet pas, d'un côté, des hommes et femmes politiques, qui seraient ignorants, et, de l'autre, des théoriciens qui penseraient justement le politique, mais ne seraient pas compris par celles et ceux qui la mettent en pratique.

Depuis l'antiquité, notre compréhension du politique est fautive. Cicéron en offre un exemple :

« L'État est la chose du peuple. Mais le peuple n'est pas tout groupement d'hommes réunis de façon quelconque, c'est le rassemblement d'une multitude qu'associent l'acceptation générale du droit et la communauté des intérêts. » Cicéron, (Rep. I, 39)<sup>1</sup>

Comment condamner plus sûrement et plus rapidement la réflexion politique à s'enliser dans des *sables mouvants*, que par le lapidaire énoncé : « Est res publica res populi » ? En glissant du « public » au « peuple », on perd toute chance de se rattacher à rien de consistant. Il n'y a de peuple, à proprement parler, que dans la mesure où des communautés vivent non seulement dans des « *espaces naturels* », qu'elles cherchent à transformer en « *espaces privés* », mais aussi dans des « *espaces publics* ».

Cicéron le *voit* puisqu'il ajoute aussitôt que le peuple n'est pas n'importe quel rassemblement d'êtres humains. Mais il a, cependant, orienté sa réflexion, et celle de ses successeurs, dans une suite d'impasses, en définissant un terme par un autre, à la fois plus *obscur* et dépendant du premier.

La notion de « *chose publique* » désigne l'objet du « *politique* ». C'est la « *chose publique* » qui fait naître, et entretient, le besoin du « *politique* ».

Quelle est cette *chose publique* dont le *politique* est en charge ?

---

<sup>1</sup> « Est res publica res populi, populus autem non omnis hominum coetus quoquo modo congregatus, sed coetus multitudinis iuris consensu et utilitatis communione sociatus. » Cicéron, (Rep. I, 39)

Pour la définir, il faut se demander quelles sont les autres *choses*, dont elle se distingue ? Comment ces diverses *choses* co-existent-elles, et, par suite, où commence et où s'arrête la responsabilité du *politique* ?

La notion de « *chose publique* » peut ainsi être abordée de façon négative, en la distinguant de la « *chose naturelle* », et de la « *chose privée* ».

Comprendre le politique c'est d'abord déterminer son champ d'action : l'*espace* dans lequel se forme et se développe la *chose publique*. Et ce n'est que de cette compréhension qu'on peut espérer formuler comment l'action du *politique* pourra contribuer à une valorisation générale des personnes, des communautés et de leurs *mondes*.

## **Champ d'action du politique : la *chose publique***

Le slogan « tout est politique » a eu un effet dévastateur, en renforçant l'idée selon laquelle le politique devrait intervenir dans tous les *registres* humains.

Aucune politique ne peut réussir si on ne commence par délimiter son *champ d'action*.

Le *champ* d'action du politique est la *chose publique*.

Là où s'arrête la « *chose publique* », là s'arrête la responsabilité du politique.

Cette *chose* doit être, dans un premier temps au moins, définie de façon négative. Une *chose publique* peut être distinguée de ce qui est *naturel*, par les règles qui s'y exercent, et de ce qui est *privé*, par son libre accès à tous.

L'*espace naturel*, comme les *espaces* privés sont *étrangers* au politique, qui n'a pas vocation à y intervenir, sinon pour garantir les *interfaces* entre ces *espaces* et l'*espace public*.

Ce qui se produit dans l'*espace naturel*, comme dans les *espaces* privés échappe au politique, qui doit seulement garantir que l'*espace public* est effectivement *ouvert* à tous, et que donc nul ne puisse être, contre son gré, enfermé dans un *espace privé*, ni contraint à passer directement d'un *espace privé* à un autre, ou d'un *espace naturel* à un *espace privé*, sans passer par l'*espace public*, et pouvoir y prendre la direction qu'il veut.

La *chose publique* suscite le besoin du politique, et fixe les limites de son *pouvoir*.

Le *politique* doit maintenir l'*espace public ouvert* et sécurisé, accessible à tous, c'est-à-dire qu'il ne peut se limiter à garantir les voies d'échanges, même si c'est une de ses responsabilités, et que chaque communauté privée n'attend que cela de lui, afin de favoriser ses affaires. Il doit aussi assurer à toutes les personnes, la possibilité de vivre

dans l'*espace public*, aussi longtemps qu'elles le souhaitent, et d'y travailler à ses œuvres, autant qu'elles le souhaitent. Il doit enfin garantir l'*interface* entre l'*espace public* et l'ensemble des *espaces privés* et *naturels*, de telle sorte qu'il soit toujours possible aux personnes de quitter un *espace privé* ou *naturel* dans lequel elles se trouvent.

Le *politique* a pour fonction de garantir un *espace public* qui soit, pour tous ceux qui le souhaitent, un *espace* de vie et de passage, et ce sans empêcher ceux qui veulent travailler et vivre dans le privé, de le faire, ni empêcher ceux qui le souhaitent de s'aventurer dans l'*espace naturel*.

La vocation d'un gouvernement, et sa justification, consistent à mettre en place les conditions de la production des œuvres qui forment la *chose publique*, à garantir leur entretien, et la sécurité de vie et de circulation des personnes dans l'*espace public*.

Le *politique* ne peut cependant, par lui-même, créer les valeurs de l'*espace* qu'il a en charge. Il peut mettre en place les conditions pour que les personnes passent fréquemment de l'*espace public* à un ou plusieurs *espaces privés*, ou s'aventurent dans des *espaces naturels*, alternant les activités dans l'*espace public* et celles dans des *espaces privés* ou *naturels* ; et, ce faisant, il peut favoriser la *superposition des scènes*, la *rencontre* entre les *personnages*, et l'interaction entre les fonctions, qui sont les *ferments* de la création de valeurs.

S'il faut délimiter clairement, et distinguer les activités menant à la production de *biens d'échange*, et celles menant à la réalisation d'œuvres, les activités *privées* et celles *publiques*, il ne faut en aucun cas ériger des *murs* entre les deux types d'activités, qui empêchent les personnes de passer de l'une à l'autre. De telles exclusions mènent inévitablement à une dévalorisation générale, même si cette dévalorisation est cachée par la réussite d'une toute petite fraction de la population.

Il n'y a pas d'un côté – public ou privé – le bien, qu'il faudrait développer le plus possible, car il serait ce qui valorise, et de l'autre ce qui dévalorise, le mal qu'il faudrait réduire autant que possible. Pas plus qu'il n'y a « de bonnes choses » dans l'un, que l'autre devrait recopier : le *privé* doit se développer selon ses propres règles, qui sont celles du *marché*, inhérentes aux biens d'échanges qui le forment ; le *public* doit se développer selon ses propres règles, celles du *politique*, inhérentes aux œuvres qui le forment ; et pareillement l'*espace naturel* se développe selon sa *nature*. Mais seul le *politique* peut garantir à toutes les personnes la liberté d'accès à l'*espace public*, et de vie dans cet *espace*, tout en laissant à tous celles qui le veulent la possibilité de quitter l'*espace public* pour vivre, travailler ou se distraire dans les *espaces privés* ou *naturels* auxquels elles ont accès.

## Fonction du politique

La vocation du politique, pour le dire d'une image, est de bâtir et entretenir les "voies" et les "maisons" communes.

Une « voie commune », représente ici l'ensemble des moyens d'échanges, depuis les routes jusqu'aux moteurs de recherche.

Une « maison commune » représente l'ensemble des lieux de vie partagée : places publiques, habitations partagées, langages en usage, musées, médiathèques...

Ces "voies" et ces "maisons", ces lieux de vies et de circulations, le politique a en charge (ou devrait avoir en charge, puisque, de fait, il ne le fait pas) d'en garantir l'ouverture effective – l'accès, la possibilité de s'y déplacer et d'y vivre – et la sécurité.

À cela se limite la fonction du politique.

Tout le reste lui échappe et, à proprement parler, ne le concerne pas.

La vie et la mort dans les *espaces* naturels, la production des biens et leurs échanges dans les *espaces* privés sont étrangers au politique.

La sélection naturelle est à la fois nécessaire et suffisante au relatif équilibre du vivant dans l'*espace naturel*. La dynamique instaurée entre l'offre et la demande suffit à régler les activités privées, par une sélection économique analogue à la sélection naturelle.

Le politique n'a pas à intervenir dans la *sphère* privée, ni à la contraindre à quoi que ce soit, pourvu qu'il assure à tous la possibilité de vivre et circuler dans l'*espace public*, par une offre de *travail public* qui garantisse à tous la satisfaction des besoins élémentaires, naturels et sociaux, tout en laissant à tous le temps de s'adonner à d'autres activités privées : se former, entreprendre, produire des biens, les échanger, se distraire, etc.

Faute de comprendre quelle est sa vocation, le politique agit de façon inconséquente, et finit inéluctablement par susciter la démagogie et la violence organisée pour dissimuler sa responsabilité dans l'échec social.

Dans le meilleur des cas, pour compenser son inefficacité, le politique a mis en place des *pansements* supposés *calmer* les *douleurs* sociales, en intervenant dans des *domaines* qui n'auraient pas dû dépendre de lui. À moyen et long terme ces *remèdes*, appliqués hors du domaine de compétence du politique, contribuent à *infecter* le *corps* social, et non à le *guérir*.

Il n'y a pas une mesure sociale qu'on puisse citer avoir durablement un effet positif : ni la limitation du temps de travail, ni les congés payés, ni la retraite, ni les allocations chômage, ni la gratuité des soins ou de l'enseignement, ne remplacent ce que devrait faire le politique : faire de la *chose publique* un *espace* où tous puissent vivre et échanger les *biens* qu'ils produisent dans les *espaces privés*, ou ramènent des *espaces naturels*.

## Choses naturelles, privées & publiques

La *chose publique* est si essentielle à la vie des personnes, et au développement des valeurs, qu'il est impossible de se représenter, avec assez de précision, ce que c'est qu'être vivant en l'absence de tout *espace public*, ou ce en quoi cela pourrait consister que vivre avant son apparition.

Se représenter ce que serait le monde sans *chose publique*, ce serait comme vouloir *dire* ce que serait la vie des personnes avant tout langage, ou hors de tout langage (dont la transmission est une *partie* de la *chose publique*).

Les défenseurs les plus acharnés de la « nature », ou du « privé », organisent leur défense depuis l'*espace public*, comme le pianiste organise sa musique à partir des touches du piano, de ses cordes ou des différentes pièces qui le constituent.

Parler d'un *espace naturel*, c'est faire référence à un *espace ouvert*, offrant à ceux qui y vivent toute liberté de mouvement, sans aucun règlement, ni garantie. Un tel *espace* mérite le nom de « naturel », parce que la nature en fournit l'exemple, mais de tels *espaces naturels* se développent aussi au sein des communautés animales et humaines.

Il s'en faut, cependant, de beaucoup que tout *espace*, sur cette planète, soit, en ce sens, entièrement *naturel* : dès qu'il y a des vivants territoriaux, il y a des *espaces privés* au sein de l'*espace naturel*.

Les *espaces privés* se forment et se défont ; leurs limites sont tracées, tendent à être renforcées, puis sont détruites par des forces supérieures, vivantes ou non.

Ce n'est pas la végétation, et moins encore la présence de vivants animés, qui définit l'*espace naturel*, mais l'absence de délimitation reconnue et de tout règlement effectif.

Le terrier d'un rongeur, le nid d'un oiseau, le territoire d'un fauve, ne sont pas plus « naturels » qu'un pavillon de banlieue. Ils sont des « espaces privés », *marqués* par leurs *propriétaires*. Certes, les humains ne les considèrent pas ainsi, mais, en ceci, l'homo sapiens ne se distingue pas de quantité d'autres espèces animales, non seulement parce que, comme beaucoup d'animaux, il tente de privatiser des parties

de l'*espace naturel*, mais aussi parce que, comme les autres espèces, il méprise et tient pour nulles les limites tracées par les autres. Les humains se comportent donc de façon doublement « animale », d'une part en marquant un territoire qu'ils prétendent s'approprier, et qu'ils vont défendre par tous les moyens dont ils disposent ; d'autre part, en considérant comme « disponible », tout ce qui n'a pas été délimité par leur « communauté ». De la même façon, les éléphants ne considèrent pas le droit de propriété des agriculteurs, ni les ours ou les loups celui des éleveurs.

Y compris au sein de leur espèce, entre êtres humains, les propriétés ne sont respectées qu'au sein d'une communauté. Les délimitations reconnues dans une communauté sont tenues pour nulles par les autres, sauf si elles sont défendues de façon suffisamment dissuasive.

Partout, où se rencontrent des vivants territoriaux, s'interpénètrent l'*espace naturel* et les *espaces privés*.

L'*espace naturel* est originaire : il faut bien qu'au commencement il y ait eu, avant l'apparition du vivant, un tel *espace*, de même que, partout dans l'univers, là où nul vivant ne se reproduit, il n'y a que du « *naturel* ». Et même lorsque les vivants se multiplient, ils vivent encore dans l'*espace naturel*, tant qu'ils *dérivent* avec le courant.

Dès qu'apparaissent des vivants *territoriaux*, l'*espace naturel* se creuse d'*enclaves* privées, plus ou moins stables, et ces mêmes vivants sont amenés à passer d'un *espace* à un autre.

L'élan d'appropriation des espaces, leur *privatisation*, réduirait à une *peau de chagrin* l'*espace naturel*, si les délimitations n'étaient éphémères. À l'inverse, les *espaces privés* seraient de simples *maisons de paille*, s'ils ne favorisaient une certaine stabilité.

Un *espace* est *privatisé* dès lors qu'un individu, ou un groupe, identifie sa survie à cet *espace*. Empiéter sur l'*espace privé* c'est comme attaquer un vivant acculé, sans possibilité – à ses yeux – de retraite : il se comporte comme s'il n'avait d'autre choix que vaincre ou mourir. Cela ne garantit pas la pérennité de son *espace privé*, ni de sa vie, mais contribue à en faire un facteur de relative stabilité, à l'échelle de sa vie.

L'histoire des vivants animés territoriaux est une suite, continue, de *privatisations*, d'efforts pour marquer les limites de territoires et les préserver, puis de remises en causes de ces limites, par de nouveaux venus, de nouvelles générations.

Dès que des communautés connaissent une relative expansion, apparaît, entre les *espaces privés*, et hors de l'*espace naturel*, un *espace public* au sein duquel se forme la *chose publique*.

## La « chose naturelle » ou l'espace des libertés

L'espace *naturel* ne connaissant aucune règle, ceux qui craignent pour leur survie, pour leurs *biens* ou pour leurs *œuvres*, éprouvent la tentation de le réduire, voire de le supprimer, pour le remplacer par des espaces sous contrôle.

Cependant l'espace *naturel* ressurgit inéluctablement à côté, ou au sein de ce qui a prétendu le réduire, et il est certain que, tôt ou tard, le *naturel* finira par effacer les limites tracées par le *privé* et le *public*.

La résurgence du « *naturel* » ne se produit pas seulement dans ce que nous nommons « la nature », mais aussi dans les sociétés humaines, et pas seulement dans ce que nous nommons le « monde réel », mais aussi dans les « mondes virtuels ».

Malgré les efforts constants des politiques pour contrôler les populations, et assurer un maximum de sécurité, malgré ces mêmes efforts fournis au sein de chaque propriété privée, pour garantir la sécurité des biens et des personnes, l'histoire suggère que les *espaces naturels* ne sont pas définitivement supprimés, mais qu'ils ne sont *privatisés*, ou transformés en *espaces publics*, que provisoirement, le temps d'une parenthèse.

Ceux qui, le long de l'océan, dressent des digues pour protéger leurs navires, savent que les vagues finiront par saper leurs constructions, et les faire s'écrouler ; mais ils comptent aussi sur l'océan pour les nourrir, par la pêche, et pour porter leurs navires d'un port à l'autre.

La *chose naturelle* finit toujours par détruire les *remparts* édifiés par les *espaces privés*, et les frontières instituées par les politiques ; toujours, elle trouve des moyens de contourner les règlements, d'user les structures, jusqu'à ce qu'elles s'effondrent, au mépris des droits des personnes ; mais la *chose naturelle* contribue aussi au renouveau.

Pour comprendre la fonction du *naturel*, il est éclairant de se demander à quoi correspond la *chose naturelle*, du côté de la culture ou du *virtuel* ? On s'aperçoit alors que ce qui effraie dans la réalité, l'absence totale de sécurité, qui ne se limite pas uniquement aux *proies*, mais frappe aussi les *prédateurs*, pareillement victimes, non seulement de concurrents, mais aussi de parasites, de virus, cette même prolifération sans règle, nous fascine et nourrit notre imaginaire dans l'ordre du *virtuel*. Cette même prise de risque, sans *filet*, ce même *jeu* avec l'impossible ou l'immoral, l'incursion hors des règles, est le *creuset* de toute *littérature*, de tout *art*, et probablement de toute *œuvre*.

L'espace *naturel* est le *lieu* où il est possible de *s'aventurer*.



Là où la *chose naturelle* est, momentanément, enfermée, pour devenir *chose privée*, il n'y a plus que la reproduction du Même.

Celui qui enclôt sa propriété de hauts murs, le fait pour se garantir de toute mésaventure ; ce faisant, et tant que ses protections sont efficaces, son *espace se ferme* à toute *aventure*, dans l'ordre de ce qui a été sécurisé. Plus rien n'y arrive, sinon la *marche* des jours, des saisons, des années, et le retour des mêmes cycles. Jusqu'au jour où survient un événement *naturel*.

Au sein d'un tel *espace*, sécurisé, des événements d'un autre ordre, par exemple scientifiques, littéraires ou artistiques, peuvent survenir et se multiplier. C'est qu'alors, dans l'ordre *virtuel*, ceux qui inventent se sont *aventurés*, au-delà des limites conventionnelles, dans un *espace virtuel*, analogue à l'*espace naturel*, et en ont ramené leurs œuvres. Mais, de la même façon que, dans l'ordre du réel, il est possible d'interdire l'*aventure* au sein d'une propriété privée, en la sécurisant, il est possible dans l'ordre du virtuel d'interdire l'*aventure*, en limitant la réflexion ou la pratique à des règles préétablies. Et, de la même façon que, dans l'ordre du réel, *s'aventurer* dans un *espace naturel*, c'est prendre des risques pour son intégrité ou sa vie, de la même façon, dans l'ordre du virtuel, *s'aventurer* hors des questions et méthodes convenues, hors des *espaces* balisés par des règles, c'est courir le risque de ne rien formuler ou réaliser qui ait un sens. L'histoire ne retient que ceux qui, en *s'aventurant*, ont réussi à bâtir une œuvre ; elle oublie tous ceux qui se sont *aventurés* et se sont *perdus* dans des élucubrations, ou n'ont simplement rien achevé.

L'*espace naturel* est décrit, négativement, par son absence de règlement, son « insécurité », et, positivement, par la notion de « libertés ». Il y a là une forte dissymétrie, car il semble qu'on puisse plus facilement s'entendre sur ce que sont les « règlements », ou la « sécurité », que sur la ou les « libertés ». S'interroger sur les diverses conceptions de la liberté, c'est *mettre la main dans un engrenage* dont on ne peut sortir que *laminé*, tant les imbrications philosophiques en sont complexes, et *lourdes* leurs hypothèses. Il y a cependant une certitude psychologique : lorsqu'on a *dérivé*, à l'aventure, même si l'on n'avait, pour se diriger, *ni voile, ni gouvernail*, si on en réchappe, et revient sur une *terre ferme*, on a l'impression, au moins rétrospective, d'avoir été « libre ». Au-delà de ce *ressenti*, on ne peut que reconnaître qu'il n'y avait alors ni règle, ni sécurité, et qu'on s'était *aventuré* dans un *espace naturel*.

L'*espace naturel* ne peut pas plus être protégé, qu'il ne peut être réglementé, ni *encadré*.

Il est vain de demander à des acteurs du *privé* de restreindre leurs *appétits*, et de respecter les libertés ou l'*espace naturel*, car il est dans la dynamique du *privé* de

consolider ses limites, d'accumuler les biens qui le définissent, et non de respecter ce qu'il exploite, sauf si c'est dans son intérêt.

De même que le *privé* tentera toujours de *privatiser* la *chose naturelle* (et la *chose publique*, si le *politique* est défaillant), de même le *politique* ne pourra, par exemple, en déterminant, et surveillant, des « réserves naturelles » ou des « zones protégées », faire autre chose que les changer en formes écologiques de l'*espace public*.

Aucune instance issue d'un autre *espace*, ne peut venir au secours des libertés, ou de la *chose naturelle*, si elle est menacée. Seule une dévalorisation des conditions de vie, due à la disparition des libertés, ou à l'occultation de l'*espace naturel*, entraînera, par crises successives, un retour du *naturel*.

L'espèce humaine a pris l'habitude de se surévaluer, et de se considérer au-dessus des autres vivants. C'est encore ce qu'elle fait en imaginant qu'elle soit en capacité de « sauver la nature », parce qu'elle a contribué à la polluer. Les perspectives du réchauffement climatiques, et ses effets catastrophiques, viennent rappeler que c'est le *naturel* qui, toujours, menace le *privé* (et le *public*), et finit par effacer les limites que les vivants territoriaux veulent ériger.

## La « chose privée » ou l'espace des biens

Autant l'*espace naturel* est ouvert, et se caractérise par cette *ouverture*, autant l'*espace privé* se caractérise par ses *fermetures*, garantissant, autant que possible, les individus qui y vivent et les *biens* qu'il contient.

*Privatiser*, c'est instaurer une *clôture*, une *limite*.

On a pris l'habitude d'opposer le « privé » au « public », tout en confiant au *politique* le soin d'intervenir hors de son champ d'action légitime, si bien que le discours dominant et l'opinion commune, associent la « défense du privé » à celle des « libertés » d'entreprendre, de croire ou de penser.

Associer le « privé » aux « libertés » n'est pas simplement une erreur, c'est une contre-vérité, qui tend à dévaloriser l'un et l'autre.

On peut avoir besoin d'un *espace privé*, sécurisé, pour *s'aventurer* dans un autre registre, c'est qu'alors on *ouvre* un *espace naturel* – d'un autre ordre – au sein d'un *espace privé*.

La *privatisation* trace une *limite* qui fait obstacle à ce qui menace son *propriétaire* ou ses *biens*. Elle est faite pour cela : préserver les personnes et les biens des dangers extérieurs ; mais elle incite également, par la sécurité et le confort qu'elle procure, à

séjourner en son *sein*, c'est-à-dire qu'elle n'arrête pas seulement les *intrusions*, mais dissuade de *s'aventurer* au-dehors.

Les *clôtures* soustraient un *lieu* à l'*espace naturel*, en restreignant son accès. Elles n'ont évidemment pas vocation à enfermer le propriétaire de l'*espace privé* ainsi délimité et protégé, mais la relative sécurité qu'il y trouve, l'incite à y développer ses activités, à optimiser la production des *biens* qu'il pourra échanger, et à organiser sa vie au mieux de ses goûts.

La *privatisation* tend donc, d'une part, à l'accumulation des *biens*, et, d'autre part à une relative *sédentarisation* des personnes, au sein de ce qu'elles considèrent comme « leur » *espace*. Pour le formuler d'une image : le marin peut plonger pour harponner un poisson, ou pour chercher des perles, et ramener ce qu'il a trouvé dans son bateau, mais il aura tendance à préférer rester à bord, pêcher à la ligne ou au filet, ou encore remonter les casiers qu'il aura immergés, sans se risquer lui-même dans le courant ; et lorsque survient une tempête, il voudra rentrer au port, protéger sa vie et sa propriété privée – son bateau et ses *biens* – des risques *naturels*, dans un *espace sécurisé* par des digues. Autant qu'il est en son pouvoir, le marin agrandira et renforcera son navire, afin qu'il résiste mieux aux intempéries, et contienne davantage de *biens*, il élargira aussi la zone portuaire, protégée ; mais il sait qu'il lui faudra toujours se risquer en pleine mer, pour pêcher ou commercer. Sur la terre ferme, les privatisations de l'*espace naturel* semblent pouvoir s'étendre sans autre limites que celles des autres propriétés privées, et que celles formées par les grands obstacles naturels. En arrivant dans des *espaces libres*, ou *naturels*, les personnes n'ont rien de plus pressé que de s'approprier les *territoires* disponibles, et de réduire au minimum la *chose naturelle*. Elles resteraient alors dans leur zone de sécurité, si elles ne coopéraient ponctuellement pour des actions requérant de s'unir, ou si elles n'étaient en conflit les unes avec les autres pour la jouissance de ces *espaces*, et amenées ainsi à voir se *superposer* leurs *espaces*, de façon violente, rythmée par les conflits et les destructions, mais pourtant *valorisées*, par ces *superpositions* et les *rencontres* qu'elles suscitent entre leurs *personnages*.

### Frontières géographiques

On a pris l'habitude de caractériser les divers *espaces publics* par leurs frontières. C'est que, quel que soit le régime politique en cours, l'*espace public* a été *contaminé* par les mentalités du *privé*. Les gouvernants, au lieu de gérer la *chose publique*, de telle sorte qu'il soit possible à tous d'y circuler et d'y vivre, n'ont eu de cesse d'en faire *leur espace*

*fermé*, par opposition au territoire des autres gouvernants avec lesquels ils s'alliaient ou se combattaient selon leurs intérêts du moment.

La souveraineté d'un État s'exerce sur *sa chose publique*, et non, à proprement parler, sur *son* territoire.

S'il y a des *choses naturelles*, et il y en a nécessairement, dans la *sphère* d'influence directe d'un État, elle échappe à son contrôle (c'est la définition du *naturel*, que d'échapper à tout contrôle) ; et s'il y a des *choses privées*, au sein d'un État, elles se soustraient autant qu'elles le peuvent à son contrôle, en se réfugiant derrière leurs clôtures. Si, par contre, la *chose publique* excède les limites géographiques d'implantation d'un gouvernement, elle n'en est pas moins sous son contrôle, éventuellement partagé avec d'autres États. C'est ainsi qu'un port peut *appartenir* à un État non riverain, ou que des *voies d'échanges*, réelles et virtuelles, peuvent être *tracées* par un État hors de ses frontières géographiques, et gérées par une coopération d'États.

Même s'il faut des frontières administratives, pour établir les responsabilités et la répartition des taxes, ce ne sont pas les frontières qui définissent la *chose publique*, ni, par conséquent, les limites de l'action du *politique*.

Définir une *chose* par ses *frontières* est le propre du *privé*. C'est une définition qui n'a cours ni dans la *nature*, ni, en droit, dans le *domaine public*.

La *chose privée* est en partie définie par les *biens* que celui, ou celle, qui en est reconnu propriétaire, y enferme et protège. Les *biens* n'acquièrent cependant de *valeur* que sur le *marché*, par la *superposition* des *scènes*, et par les échanges. C'est ainsi que, du point de vue même du *privé*, apparaît le besoin d'un *espace public*, par où les différentes *scènes privées* peuvent se *superposer*, autrement que par des coopérations ponctuelles, ou de façon violente, et *valoriser* les *biens d'échanges*.

## **La « chose publique » ou l'espace des échanges**

L'*espace public* est un *espace* règlementé, sécurisé, comme l'est l'*espace privé*, mais *ouvert*, entre les *espaces privés*, comme l'est l'*espace naturel*.

Si l'*espace privé* est déterminé par les *biens* qu'il enferme ou produit, l'*espace public* est caractérisé par les *œuvres* qui y sont à disposition, pour favoriser les *échanges*.

L'*espace public* est constitué d'« *ouvrages* » qui n'ont pas vocation à être échangés, par opposition aux *biens*, mais qui favorisent les *échanges*, en les facilitant et en les protégeant.

La *chose publique* est formée de *services*.

L'ensemble des *œuvres* détermine l'*espace public*, y compris les *œuvres virtuelles*, les *lieux* de transmissions des langages et des cultures.

L'*espace public* sécurise le passage d'un *espace privé* à l'autre, il favorise ainsi la *superposition des scènes* et la création de *valeurs*.

La *chose publique* est cependant toujours menacée, de part et d'autre, par les prétentions du *privé* à accroître ses *domaines* et possessions, et par la tentation d'un retour aux libertés *naturelles*. Il faut donc une *force* capable de tenir à distance les *privés* et la *nature*. Cette *force* est le « pouvoir politique ».

### **Gestion de la *chose publique***

Quel que soit le jugement qu'on porte sur les différents type de régimes politiques, la légitimité de ceux qui gouvernent ne dépend pas de la manière dont ils accèdent au pouvoir, mais de la façon dont ils gèrent la *chose publique*.

Qu'un gouvernant ait été élu démocratiquement, ou désigné par une minorité, ou qu'il hérite à la naissance du pouvoir, sa légitimité, en tant que gouvernant, ne dépend que de la capacité de son gouvernement à garantir et améliorer la *chose publique*, tout en laissant la plus complète autonomie aux *espaces privés*, et en tenant à distance l'*espace naturel*.

Il ne peut y avoir de valorisation, que par la *superposition* des différents *espaces*, qui se produit lorsque, passant d'un *espace* à l'autre, les *personnages* se rencontrent, les fonctions se transforment et se *valorisent* en se conjuguant. La réduction d'un *espace*, entraîne inéluctablement une dévalorisation générale. Or il n'y a que le *politique* qui puisse tenir à distance le *naturel* et le *privé*, de telle sorte que, dans l'*espace* qu'il a en charge, les différents *acteurs*, *naturels* et *privés*, puissent se rencontrer.

Un gouvernement a d'autant plus de légitimité, qu'il entretient plus activement la *chose publique* et garantit la sécurité de l'*espace public*.

À l'inverse, un gouvernement perd sa légitimité s'il ne maintient pas *ouvert* et *sécurisé* un *espace public*, qu'il s'agisse de l'espace réel ou des *espaces* virtuels. Un gouvernement qui n'assure pas la sécurité des personnes, et des *biens* circulant dans l'*espace public*, est illégitime. Pareillement, un gouvernement qui laisse *privatiser* l'*espace public* de telle sorte que les personnes qui veulent se déplacer, ou déplacer leurs biens, soient contraintes d'emprunter des *voies privées*, est illégitime.

Mais un gouvernement ne gagne aucune légitimité à intervenir dans les *espaces privés*, et surtout il se condamne à la ruine, en même temps qu'il fait perdre leurs motivations à ses citoyens.

Le gouvernement n'a pas à intervenir dans les *choses privées*, sinon pour garantir aux citoyens qu'ils peuvent toujours en sortir. C'est à dire que la limite entre le *public* et le *privé* doit toujours être gérée par l'un et l'autre, de telle sorte que l'accès à l'*espace privé* soit contrôlé par le *privé*, et la sortie de l'*espace privé* vers l'*espace public* soit garantie par le *politique*.

Une entreprise peut, dans son espace privé, fonctionner comme son ou ses détenteurs le souhaitent, pourvu qu'elle ne nuise pas à l'intégrité, ni à la sécurité de l'*espace public* et que tous ceux qu'elle emploie puissent la quitter si elle ne correspond pas, ou plus, à leur projet. Pour ce faire, le gouvernement doit organiser l'*espace public* de telle sorte qu'il soit possible à toute personne, non seulement d'y circuler, mais aussi d'y vivre de son travail, autant qu'elle le souhaite, tout en lui laissant le temps de s'adonner aux activités *privées* qu'elle choisit.

### **Définition de la chose publique**

Depuis l'antiquité, le pouvoir politique ordonne la construction des routes, des aqueducs, des monuments... en conjuguant l'exploitation des esclaves et l'ambition des conquérants.

Notre troisième millénaire pourra tirer ses *œuvres* de la technologie (plutôt que de l'esclavage), conjuguée au désir de laisser une *trace* dont on puisse être fier.

L'*espace public* a vocation à être un vaste *chantier* d'*œuvres* signées par les équipes qui les réalisent, les entretiennent, les améliorent et les garantissent des atteintes naturelles ou humaines.

Le nouveau millénaire a aussi en charge la formation d'un *espace public*, au sein d'un nouvel *espace virtuel*, à bien des égards plus *vaste* que toutes les *terrae incognitae* du passé : l'*espace virtuel informatique*, qui, comme les autres *espaces virtuels*, les cultures et l'ensemble des savoirs, a besoin de *voies d'accès*, de *bibliothèques*, de *musées*... toutes infrastructures qui relèvent de la compétence politique et forment la part virtuelle de l'*espace public*.

Une véritable politique commencera par redéfinir la *chose publique*, afin de circonscrire son action et sa responsabilité. Certains aspects de la *chose publique* semblent évidents, bien que la défaillance du *politique* ait contribué à les *saper*. Ainsi les *voies d'échanges*, les *places publiques*, l'acheminement de l'eau, semblent, depuis

l'antiquité, relever de la responsabilité du *politique* ; il est cependant manifeste que ces domaines ont été largement privatisés. L'*espace virtuel* a été presque totalement abandonné au privé, si bien qu'il semble aller de soi que les *moteurs de recherche* soient *privés*, ainsi que les fournisseurs d'accès. C'est l'inverse qui devrait aller de soi : toutes les *voies d'échanges*, réelles ou virtuelles, sont – ou devraient être – des *parties* essentielles de la *chose publique*.

Les *voies d'échanges* appartiennent de droit à l'*espace public*, mais l'*espace public* ne se limite aux *voies d'échanges*, il comprend aussi l'ensemble des *lieux* de vie publique. Les plus anciens *lieux publics*, forum, temples, théâtres... servaient à organiser la *vie publique*. Il faudrait y ajouter des lieux d'hébergement, permettant à chaque personne de vivre non loin de son lieu de travail, non pour remettre en question l'habitation *privée*, mais pour offrir une alternative, adaptée aux propositions de *travail public* et aux conditions de *formations*. Le *politique* n'a pas à héberger gratuitement les personnes, mais à leur fournir, non loin des propositions de *travail public*, une possibilité d'hébergement dont le coût soit compatible avec le revenu de leur *travail public*.

La *chose publique*, que le *politique* a en charge, se compose de l'ensemble des *voies d'échanges* et des *lieux de vie* publics. Le *politique* se doit de les édifier et de les entretenir.

Les *œuvres*, qui constituent la *chose publique*, servent au développement des échanges, elles ne concurrencent pas les biens (sauf quand les *biens* sont le produit d'un détournement des *œuvres*, comme c'est le cas lorsque les voies de circulations sont privatisées).

Certaines *œuvres* peuvent être transformées en *biens*, par appropriation, elles sont alors détachées de l'*espace public* pour rejoindre un *espace privé*. Le *politique* est responsable de l'encadrement de ces *privatisations*, ou de leur interdiction si cela menace la *chose publique*.

Aucun projet d'intérêt public n'a légitimement vocation à se substituer aux activités privées, mais à les favoriser et à les stimuler. Cependant lorsque des entreprises privées se sont formées pour combler les lacunes de l'action publique, alors il est inévitable que, dans un premier temps, l'action politique entraîne la disparition de ces activités de substitution. Ainsi, concernant le logement, l'état devrait proposer à toute personne un logement public, accessible, dont le loyer corresponde aux capacités de paiement de celui ou celle qui effectue un travail public. Si cela était réalisé les chaînes privées d'hôtel bas de gamme seraient remplacées par des logements réellement accessibles à tous, proposés partout où il y a des centres de

travail public ; mais de telles chaînes d'hôtel, dont le coût, comparé à une location sédentaire, est prohibitif, ne se sont développées que faute d'une politique du logement : elles sont un des signes du défaut de *politique*.

### **Responsabilités du *politique***

Les responsabilités du *politique* suivent de la définition de la *chose publique*. Selon ce qu'on estime relever, ou non, de cette *chose*, on fixera sa tâche au *politique*.

Lorsque le *politique* assume la fonction de *maître-d'œuvre* dans la réalisation, et l'entretien, d'infrastructures *publiques*, voies de communications, monuments... il acte que ces édifices font partie de la *chose publique*. Si, à l'inverse, il les abandonne au *privé*, ou au *naturel*, il signifie qu'il ne les considère plus comme un élément de la *chose publique*.

Historiquement, l'appartenance des voies de communications à la *chose publique* allait de soi. Il n'en va plus ainsi, dans une grande partie du monde, depuis le développement de l'internet. Les réseaux internet ressemblent davantage à un système féodal, qu'à une république. Mais ces réseaux sont récents, et il n'est pas certain qu'ils aient atteints une maturité de gestion.

Nous avons pris l'habitude en occident de vanter les mérites de tout système permettant la liberté d'expression, sans tenir compte du fait que, dans le cadre d'une gestion *privée*, la censure a été remplacée par la manipulation, la rareté de l'information par son excès, et que l'influence de la multiplication des informations contradictoires, jointe au *filtre commercial*, a des effets aussi *dévalorisants* que la propagande étatique. Les réseaux sociaux, tels qu'ils sont gérés par les entreprises *privées*, enferment les utilisateurs dans une *bulle* à l'image de leurs premiers choix, de telle sorte que des groupes s'isolent et se radicalisent, parce que les gérants de ces réseaux estiment qu'ils fidéliseront plus facilement leurs clients en leur renvoyant ce qui leur plaît, ou même en *créant* pour chacun un *environnement médiatique* à son *image*.

Si donc il est souhaitable que les contenus médiatiques soient élaborés et circulent librement, ceci ne signifie pas qu'il faille laisser au *privé* le soin de gérer les voies de communications ; le *politique* est dans son *rôle* lorsqu'il gère les *voies de communications*, et il est clairement défaillant lorsqu'il l'abandonne au *privé*.

Il faut insister sur le fait que les différents *espaces*, *naturel*, *privé*, *public*, n'ont pas de *vertu* en eux-mêmes, mais qu'il peut y avoir une *valorisation* lorsque les personnes font se rencontrer leurs différents *personnages*, lorsqu'il y a *superposition* des *scènes*, alors la



fonction du *politique* ressort : entretenir et garantir un *espace public* qui joue le rôle d'*interface* entre les *espaces privés* et *naturels*.

Les principales responsabilités du *politique* consistent à *ouvrir* et *sécuriser* les *voies de communications* : les langages et les réseaux. Mais ceci resterait à l'état de vœux, si le *politique* n'assurait également les moyens de ces *ouvertures* à toutes les personnes, et de la garantie de leur sécurité. Pour ce faire, le *politique* doit instaurer une offre universelle de travail public, proposée en complément des activités privées ou naturelles, qui, tout à la fois permette de constituer la *chose publique*, et de donner leur autonomie aux personnes.

### **Transmission des langages**

Les langages sont toujours des éléments de la *chose publique*. Ceci revient à nier, tout à la fois qu'il puisse y avoir aucun *langage naturel*, ni aucun *langage privé* (même si, comme toute *œuvre* faisant partie de la *chose publique*, il est toujours possible de le *privatiser*, notamment en lui donnant un *style*). À ce titre, il revient au *politique* de garantir la transmission des langages.

L'apprentissage d'une langue dite « maternelle » est un moment décisif pour toutes les personnes. Même ceux qui font profession de douter de tout, répugneraient à soutenir qu'on peut se passer, sans dommage pour sa personne, de « langue maternelle » durant les premières années de sa vie. Il suffit d'apprendre, sur le tard, une langue étrangère, pour éprouver la difficulté, et souvent l'impossibilité, qu'il y a à intégrer un langage qu'on n'a pas pratiqué durant la prime enfance. C'est qu'il y a une différence de nature entre les langages et les productions réalisées à partir des langages ; celles-ci réalisent des projets de vie, ceux-là conditionnent tout projet.

L'acquisition des langages ne peut être, à la rigueur, décidée par les personnes : les personnes les reçoivent de leur rapport à la *chose publique*, y compris au sein de la cellule familiale, qui est un *foyer* élémentaire de cette *chose* qui *forme* les conditions de développement des personnes.

La responsabilité du *politique* est engagée dans l'identification des langages et la mise en place des moyens de leur transmission. Cette responsabilité n'est pas au même degré lorsqu'il s'agit d'aider à l'acquisition des savoirs ou techniques qui dépendent des langages. Ainsi, le *politique* est responsable de la mise en place des moyens d'acquérir la maîtrise de sa *langue maternelle*, mais c'est la personne qui reste responsable du choix de prendre les moyens de devenir *romancier* ou *poète*, ou toute autre forme de fonction utilisant la *langue maternelle*.

Dans un autre registre, l'exemple du langage musical, il faut distinguer, d'une part, ce qui relève de la pleine responsabilité du *politique* : la mise en place des moyens qui permettent dès le plus jeune âge d'acquérir les éléments de ce langage, comprenant, pour la musique occidentale, la formation musicale, le chant, la réalisation des harmonies, sur un instrument polyphonique, et des rythmes sur des percussions, et, d'autre part, les moyens qui permettent de maîtriser une discipline musicale ou un instrument de musique. La responsabilité du *politique* consiste à permettre à toute personne d'être capable, au sortir de l'enfance, de chanter une mélodie écrite, et de noter celle qu'il écoute, de l'harmoniser et de l'accompagner ; mais le *politique* n'est pas responsable du devenir *musicien* ou *musicienne* des personnes, ni des études qu'il faut pour ce faire, même s'il peut aussi aider des disciplines qui peuvent être considérées comme des facteurs de valorisation des personnes, si leur difficulté requiert une assistance de la communauté.

Il faut donc identifier les différents langages, dont toute personne est en droit de recevoir l'apprentissage, dès son plus jeune âge, sans qu'elle ait à choisir de l'apprendre ou non, parce que les langages sont ce qui rend un choix possible. Il faut ensuite mettre en place les conditions d'acquisition de ces langages, durant les premières années de la vie.

Les différents langages que toute personne doit comprendre dès l'enfance, pour être à même de choisir, au cours de sa vie, les fonctions qui lui correspondent le mieux, et qu'elle assumera de façon optimale, sont :

- les langages du monde : les mathématiques, et leurs dérivées logiques et informatiques ;
- les langages des communautés : la ou les langues usuelles dans la communauté (la langue en usage dans une communauté peut être, ou non, identique à la langue en usage dans la famille, dite « langue maternelle » ; une communauté peut être constituée de plusieurs entités linguistiques), et la ou les langues internationales, trans-communautaires ;
- les langages des cinq sens : les arts visuels (dessin, peinture, photographie, cinéma...), les arts du son (musique), ceux du toucher (modelage, sculpture, danse...), du goût (cuisine) et de l'odorat.

Tous ces langages forment le corpus des études élémentaires, que le *politique* doit mettre en place afin que toutes les personnes aient, en les intégrant les meilleurs chances de réaliser des projets qui leur corresponde et *valorisent* leurs communautés.

Au-delà de ce cycle élémentaire d'apprentissage, les études peuvent être choisies par les personnes. Le *politique* doit assurer l'ensemble des formations utiles à la communauté des personnes (sans préjudice d'autres offres *privées* de formations), mais il ne doit pas en faire un *passage obligé*, comme le sont les apprentissages des langages.

### *Une offre universelle de travail public*

L'*instrument* du *politique* est le « travail public », le travail au service de la chose *publique*, comprise au sens le plus large (tout ce qui n'est ni *naturel*, ni *privé*).

Le *politique* doit définir et fournir une offre universelle de travail *public*, en surnombre, adaptée à tous les âges possibles, et toutes les compétences, qui assure à tous ceux et celles qui le choisissent de pouvoir vivre dans l'*espace public*, tout en leur laissant le temps de se consacrer à d'autres activités, de formation, de production, d'échange de biens, ou de loisirs. La limitation du temps de travail public est essentielle, car la possibilité offerte de travail public n'a pas vocation, pour les personnes, à se substituer aux activités privées, mais à alterner avec les différentes activités privées ou naturelles, qu'il s'agisse de formation, de travail privé, de loisirs...

Il peut y avoir autant de formes de politiques qu'il y a de manières de définir le travail *public*, et de le mettre en œuvre. Chaque politique est un équilibre dynamique, obtenu entre, d'une part, les différentes fonctions utiles à la *chose publique*, notamment l'optimisation de la circulation, des conditions de vie, de la sécurité... et, d'autre part, entre la *chose publique* et les choses *privées* et *naturelles*.

Un gouvernement qui ne définit pas une offre universelle de travail public, et qui ne la met pas en œuvre, un gouvernement qui fait autre chose, comme, par exemple, intervenir dans le *privé*, pour contraindre ses pratiques, ou, à l'inverse, laisser le *privé* empiéter sur le *public*, n'est tout simplement pas un gouvernement *politique*, même s'il est amené à en usurper la dénomination.

Il revient à l'État de proposer, via une application gouvernementale, à tout citoyen, et à tous moments de sa vie (dès qu'il peut décider de ce qu'il veut faire, donc après l'apprentissage élémentaire des langages ; et tant qu'il en est en capacité), selon son âge, ses compétences, ses formations, un *projet d'intérêt public*, une tâche à accomplir dans l'*espace public*, qui lui fournisse de quoi assumer ses besoins naturels et culturels.

Ainsi, le *politique* assumant ses fonctions, toute personne pourrait, à chaque moment de sa vie, accéder à un ensemble d'offres d'emplois publics correspondant à son âge et à ses compétences.

Cet emploi lui apporterait les ressources pour vivre (se loger dans l'*espace public*, se nourrir, se vêtir, se déplacer), se former, ou se distraire, ou se soigner, tout en lui laissant le temps de s'adonner autant que souhaité à des activités dans les *espaces privés*, de production des biens ou de leurs échanges, d'investissements, ou de loisirs. Lorsque les activités privées s'avèreraient plus lucratives que le travail public, chacun pourrait choisir de poursuivre en parallèle, ou d'interrompre son travail public.

Le *politique* n'a pas à imposer un *travail public*, mais à le proposer, en laissant le choix aux personnes d'accepter une proposition ou de refuser et de se consacrer uniquement à des *activités privées*, ou *naturelles*.

Les propositions de *travail public* seront attractives si un *travail public* limité dans le temps, assure les besoins élémentaires et consiste à réaliser et entretenir des *œuvres*, à assurer des *services*, si ce travail est signé, au moyen d'un *sceau personnel*, et si, ce faisant, chaque réussite ouvre de nouvelles propositions laissant de plus en plus de place à la créativité et à l'autonomie dans la réalisation.

Alors la plupart des personnes choisiront d'évoluer une partie de leur temps dans l'*espace public*, et d'y intervenir en contribuant à développer ou entretenir la *chose publique*, et une autre partie de leur temps dans des *espaces privés*, ou *naturels*, que ce soit pour se former, pour réaliser des projets, ou s'enrichir.

L'État n'aura plus à intervenir dans le privé, ni à pensionner qui que ce soit, hors invalidité complète.

Pourquoi règlementer les activités privées si chacun peut trouver un travail public valorisant, pour lui et pour la *chose publique* dont tous ont besoin et si, par conséquent, ces activités privées sont librement choisies, en plus ou à la place d'activités publiques ? Le *politique* n'a pas à encadrer les conditions de travail dans les *espaces privés*, il doit proposer à tous une alternative de travail *public*, laissant chacun libre de choisir entre l'un, l'autre ou les deux.

Pourquoi verser des allocations si chacun peut trouver un travail public, adapté à ses compétences, à son âge, à sa situation, et que ce travail laisse à chacun la possibilité d'autres activités privées, de formation ou d'entreprise ?

Le *politique* n'a pas à fournir un revenu aux personnes, mais une offre universelle de *travail public* rémunéré.

Le *politique* n'a pas à prescrire un temps de repos hebdomadaire (le week-end), ni annuel (les congés payés), ni à l'échelle d'une vie (la retraite), mais il doit proposer à chacun un *travail public*, adapté à ce qu'il est, et à ce qu'il sait faire, dont la durée soit

compatible avec d'autres activités *privées*, loisir compris. Il faut donc en finir avec l'opposition entre travail et loisirs, pour lui substituer une opposition entre *travail public* et activités *privées*, ou *naturelles*.

### **Temps de travail public**

Le *travail public* n'a pas vocation, pour les personnes, à se substituer aux activités *privées*, mais à alterner avec elles, comme l'*espace public* alterne avec les *espaces privés*. Certaines personnes peuvent choisir de se consacrer exclusivement à la *chose publique*, certaines peuvent aussi vivre une partie de leur vie, voire leur vie entière, dans l'*espace public*, sans jamais posséder en propre d'*espace privé*, ni de *choses privées* ; de même, certaines personnes pourront préférer se consacrer uniquement à des *activités privées*, et renoncer à la possibilité d'effectuer un *travail public*, elles ne pourront cependant éviter d'utiliser l'*espace public* ; mais le plus grand nombre devrait choisir d'alterner entre *travail public* et *activités privées*, passant d'un *espace* à un autre, d'une fonction à une ou plusieurs autres.

Le temps de travail *public* doit être estimé en fonction des objectifs qu'on lui assigne. Ce que l'État doit aux personnes, c'est leur proposer un *quantum* de *travail public* qui leur assure les revenus nécessaires à leur vie sociale. Le salaire de ce *quantum* de *travail public* devrait donc couvrir l'ensemble des besoins élémentaires, naturels (se nourrir, se loger, s'habiller, se soigner...) et sociaux (se former, s'informer, se distraire...), tout en laissant aux personnes le temps de se consacrer à d'autres activités *privées*.

Compte tenu de l'optimisation des tâches, permise par le développement des technologies, le *politique* pourrait, raisonnablement décider que les personnes aient à consacrer, à l'obtention de la satisfaction de leurs besoins élémentaires, deux heures par jour, ou deux journées (de sept heures) par semaine, ou encore 104 jours par an.

Cela ne signifie pas que tout *travail public* soit nécessairement limité à ce *quantum*. De nombreux travaux demandent une compétence et un engagement plus important des personnes. Celles qui le souhaitent, qui se seront formées pour cela, pourront postuler, et, si elles correspondent aux besoins des services publics, obtenir des engagements correspondant à plusieurs *quanta* de *travail public*.

Dans ce cas les salaires suivraient dans la même proportion, ou, afin de rester attractifs par rapport à la concurrence du *privé*, l'obtention d'un second *quantum* entraînerait plus que le doublement du salaire, par exemple pour un salaire d'un *quantum* de 1, celui de deux *quanta* serait de 3, celui de trois *quanta* serait de 5, celui de quatre *quanta* serait de 7, celui de cinq *quanta* serait de 9. Le temps de *travail*

*public* pourrait ainsi aller de deux heures quotidiennes à dix heures, et l'échelle des salaires *publics* irait de un à neuf.

Mais pour la plupart des personnes le travail public se limitera au quantum auquel elles ont droit, et le reste de leur vie (un équivalent de 5 jours par semaine) sera consacré aux activités privées qu'elles choisiront, selon leurs désirs, leurs compétences et les opportunités qui se présenteront à elles.

Le quantum de *travail public* proposé, pourrait cependant varier selon l'âge, ou la situation familiale. Ainsi un travail *public* pourrait être proposé dès la fin du cycle des apprentissages élémentaires, mais restreint, non seulement dans le type d'activité, mais aussi dans sa durée, sous réserve de poursuite d'une formation secondaire.

Chaque *quantum* de travail assure les revenus nécessaires à la vie d'une personne, de telle sorte que si cette personne choisit de prendre la responsabilité d'une autre, qui ne serait pas en mesure de se prendre en charge, il lui faudra effectuer un *quantum* pour elle et un autre pour la personne qu'elle aura à sa charge, durant tout le temps qu'elle en assume la charge. Ce surcroît de charge pourra être partagé, notamment dans le cas de la procréation, par les deux personnes qui reconnaissent l'enfant. De même que le *quantum* de travail *public*, si le *politique* assumait effectivement sa fonction, devrait être un droit pour toute personne, de même l'obtention d'un *quantum* supplémentaire est un droit pour toute personne ayant à charge une autre personne.

## **Limites de l'action politique et séparation des pouvoirs**

Le *besoin* du *politique* naît de la *chose publique*. Il semble donc que la responsabilité du *politique* devrait être circonscrite à la *chose publique*, et que la faillite générale du *politique* soit imputable au fait que ni les personnes au pouvoir, ni leurs inspireurs, n'aient compris qu'elles devaient limiter leurs actions au développement et à l'entretien de cette *chose publique*, en la défendant contre les prétentions du *privé*, et contre les menaces du *naturel*.

Il y a cependant des problèmes qui se posent aux *frontières*, des *cas limites* sur lesquels une jurisprudence doit être établie, faute de mieux. C'est le cas lorsque les activités relevant du *privé* mettent en péril les personnes, par exemple en les contaminant, ou en polluant l'air ou l'eau. C'est également le cas concernant la santé. Selon quels critères la santé des personnes devrait-elle, ou non, être considérée comme une *partie* de la *chose publique* ?

Quelle que soit la forme que prend le *pouvoir*, y compris *politique*, ce *pouvoir* est toujours incarné, exercé par des personnes, et non par des entités abstraites comme « le peuple », « le système bancaire », « le parti communiste »... Dans tous les cas, c'est toujours un petit nombre de personnes, qui tire *les ficelles* du *pouvoir*. Si on compte sur le *politique* pour ouvrir et sécuriser un *espace public*, qui garantisse les personnes contre les violences *naturelles* et *privées*, comment garantir ces mêmes personnes contre les risques de subir la violence du *politique* ? Comment empêcher les camps de rééducation ou d'extermination ? Comment défendre les minorités, les opposants ? La solution historique consiste dans la séparation des pouvoirs, exécutif, législatif, juridique, auxquels s'ajoute ceux de l'économie, de l'information et, dans certains pays, du religieux. Cette séparation n'a pas seulement pour effet de créer des contre-pouvoirs, même si c'est évidemment une de ses fonctions. En imposant une *partition* du pouvoir on crée des *scènes* différentes, où le pouvoir se *joue* de façon différente, par différents *personnages*. On favorise ainsi la *superposition des scènes*, la *rencontre* entre les *personnages*, et donc la valorisation de l'exercice du pouvoir dans son ensemble. À l'inverse, toute concentration du pouvoir, tout assujettissement d'un pouvoir à un autre, efface une ou plusieurs *scènes* du pouvoir, diminue les probabilités de *superposition des scènes*, et entraîne une dévalorisation générale.

L'exercice d'un pouvoir concentré entre les *mains* d'une seule personne, ou d'une seule *famille*, contribue à une perte générale des valeurs. Le pouvoir d'une personne, ou d'une dynastie, peut un temps se renforcer, mais moins il sera partagé, moins il créera de valeurs, de telle sorte que, pour continuer de s'imposer, il n'aura d'autre moyen que la violence. La pratique systématique de la torture, de l'enfermement, les camps de soi-disant *rééducation* ou d'extermination, ne sont pas des accidents de l'histoire, mais les produits inéluctables de la concentration du pouvoir. Il n'y a pas, il ne peut y avoir, de pouvoir détenu par une seule personne, ou une seule *famille*, qui ne soit accompagné de perte des valeurs, et de violence institutionnalisée.

La séparation et l'équilibre des *jeux* de pouvoirs sont des conditions nécessaires à un exercice *valorisant* du pouvoir. C'est pourquoi le *politique* doit se limiter à la gestion de la *chose publique*, et co-exister avec d'autres formes de *pouvoirs*, sans empiéter, autant que possible, sur leurs *espaces*.

## Résumé d'une utopie

Cette *utopie* se ramène à un petit nombre de propositions, dérivées de l'hypothèse selon laquelle la *superposition des scènes* est une condition forte de la valorisation des personnes et de leurs réalisations.

Il s'agit d'une « *utopie* », non seulement parce que ce qui est imaginé ne correspond pas à ce qui arrive actuellement, mais encore parce que les dernières évolutions de ce début de siècle tendent plutôt à entraver la *superposition des scènes*, et qu'elles doivent, par conséquent, mener le XXI<sup>e</sup> siècle à une nouvelle crise mondiale, après laquelle les *politiques* pourraient décider d'engager sur une autre *voie* les générations suivantes.

Proposition 1 : circonscrire l'action du politique à la *chose publique*.

Les personnes évoluent dans trois formes distinctes d'*espaces*. Les *espaces naturels*, les *espaces privés*, les *espaces publics*. Chacun de ces *espaces* est structuré différemment, et les *choses* qui s'y rencontrent sont elles aussi différentes.

Le besoin du politique apparaît avec la formation d'une *chose publique*, il doit y être circonscrit.

L'action politique doit se limiter à la gestion de la *chose publique*, comme l'économie règle le privé, et la nature ce qui n'est ni public ni privé, de telle sorte que les différents *espaces*, *publics*, *privés* et *naturels*, se développent selon les principes qui leur sont propres, et que les personnes soient incitées, tout au long de leur existence, à passer d'un *espace* à un autre, à *jouer* avec une *chose* puis l'autre, et que ces *passages* suscitent des *rencontres* entre les différents *personnages*, et des opportunités que se produisent des *superpositions de scènes*.

Proposition 2 : gérer et développer la *chose publique*, de telle sorte que toutes les personnes puissent vivre et circuler dans l'*espace public*, en sortir, pour rejoindre des *espaces privés* ou *naturels* quand elles le souhaitent, et y revenir.

Si la responsabilité du politique est de garantir la sécurité des voies d'échanges, réelles et virtuelles, son action ne se limite pas à la réalisation, à l'entretien et à la surveillance de voies d'échanges, elle consiste également à assurer des lieux de vie pour les personnes qui se trouvent dans l'*espace* qu'elle a en charge, sans préjudice de la possibilité laissée à chacun de quitter ces *lieux publics*, pour rejoindre des *espaces privés* ou *naturels*.

Proposition 3 : remplacer l'alternance « travail » / « loisir », par la possibilité d'une alternance entre « travail public » et « activités privées » ou « naturelles ».



La *chose publique* concerne tous les citoyens. Sa formation, son entretien, sa sécurité devraient être proposés à tous, tout en laissant à chacun la possibilité de s'adonner aux activités, privées ou naturelles, qu'il souhaite.

Le travail *public* doit donc être proposé, et non imposé, à toutes les personnes, et son exercice limité, de telle sorte que chacun puisse, en parallèle, se former, travailler dans le privé, s'aventurer dans le *naturel*, se distraire... L'exercice d'un travail public doit apporter à chacun les ressources suffisantes à l'ensemble de ses besoins vitaux.